

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 8 Décembre 2023

Date de convocation : 29/11/2023

Fiche de présence

A : absent

P : présent

R : représenté

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHARLES Jérémy	AE	BAZIRET Jean Pierre	P
DELAS Thierry	R	BENEY Dominique	P
HEMELSDAEL Philippe	R	LEVERT Jean Marc	AE
THION Denis	P	MICHAULT Serge	AE
THUILLIER Philippe	R	MOLLARD Pierre	AE
TURPIN Joël	R	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 10H00

Secrétaire de séance : M. VOISE Yannick

A. Compte rendu de la séance du 13 Avril 2023 :

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 Avril 2023.

B. Ordre du jour :

1. Engagement de crédit avant BP 2024.
2. Vote tarifs eau / assainissement 2024.
3. Délibération prime de pouvoir d'achat.
4. Compte rendu réunion intermédiaire SDA.
5. Affaires diverses.

1) Engagement de crédit avant BP 2024 : (Délibération n°2023-06)

En prévision de l'exercice budgétaire 2024, le Président sollicite l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve l'engagement des dépenses d'investissement d'un montant de 78 966,25€ pour le budget eau et d'un montant de 32 955,00 € pour le budget assainissement.

2) Tarifs eau & assainissement 2024 : (Délibération n°2023-04)

Le Président rappelle que nos tarifs sont en général inférieurs à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes environnantes, qu'il y a lieu de tenir compte des besoins futurs pour le renouvellement de réseaux AEP anciens et de prévoir le renouvellement d'équipements de traitement des EU.

Les prix à la consommation ayant augmentés de 4% sur un an (Valeur INSEE relevée en octobre 2023), le Président propose un prix unitaire de l'eau potable de 0.94€ /m3 (hors redevances AELB) et l'abonnement à 60€.

Pour l'assainissement il propose un prix unitaire de l'eau traitée à 1.50€ /m3 (hors redevances AELB) et l'abonnement annuel à 84€.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs eau & assainissement 2024 et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

3) Prime de pouvoir d'achat : (Délibération n°2023-05)

Le Président expose que depuis le 1er novembre 2023 les collectivités territoriales peuvent verser la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à leurs agents, avec la liberté de l'octroyer ou non.

Le montant de cette prime de 300 à 800€ étant fonction de la rémunération brute perçue au cours de la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur l'attribution de cette prime de pouvoir d'achat.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution du montant plafond fixé par décret et autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Compte rendu réunion intermédiaire SDA :

Lors de la réunion intermédiaire du 6 décembre, BIOS nous a remis l'état des lieux, objet de la phase 1 du SDA. Ce document décrit les différents éléments du système de collecte ainsi que le fonctionnement de la station d'épuration. Les plans du réseau ont été remis à jour sous SIG et nous ont été transmis.

En conclusion, il est fait mention d'un réseau en bon état sur Germigny, d'un réseau présentant beaucoup de défauts d'étanchéité sur les regards de Saint Martin et la présence de 3 déversoirs d'orage. Les postes de relevage fonctionnent globalement bien, ainsi que la station d'épuration. Les différentes analyses en sortie de station respectent la réglementation.

Un rapport de mesures intermédiaires objet de la phase 2, décrit les prochaines campagnes de mesures permettant de quantifier les volumes d'Eaux Claires Météoriques (ECM) et Parasites Permanentes (ECP).

En conclusion, il est mentionné que le système d'assainissement est très réactif aux pluies en raison de la présence du réseau unitaire.

5) Affaires diverses :

a) Avancement de grade :

A l'issue de ses 8 années passées au poste d'Adjoint Technique Territorial, un de nos agents est autorisé à passer au poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, en accès direct sans examen à partir du 1^{er} janvier 2024.

b) Utilisation des véhicules de services :

Rappel : le règlement pour l'utilisation des véhicules de service, validé par le Centre de Gestion et approuvé en Conseil Syndical en 2016, définit les règles à respecter. En particulier, l'article 5-4 précise que l'usage privatif est interdit sans l'autorisation du Président et que les personnes non autorisées ne peuvent prendre place dans les véhicules.

c) Demande de subvention :

La demande de subvention au titre de la DETR déposée en janvier 2023 pour *l'Amélioration des Performances Energétiques et la Sécurisation des Ouvrages de Production d'Eau Potable*, qui consiste essentiellement à installer des variateurs de fréquence sur les pompes de reprise du château d'eau, n'a pas été retenue. Cette demande d'une subvention de 10 265 € HT pour un montant de dépenses de 25 865 € HT, sera émise à nouveau en janvier 2024.

d) Rétrocession des réseaux du Grillon des Champs :

La convention de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, signée entre la *SAS Le Sinople* et le *SEA SMAGY*, autorise le transfert de ces réseaux et équipements au Syndicat. Elle ne pourra avoir lieu qu'après remise en état de toutes les dégradations constatées.

e) Inspection de l'ARS le 24 novembre :

Dans le cadre de son programme régional d'inspection et de contrôle, l'ARS a souhaité vérifier le fonctionnement du service, les documents et les procédures existantes et visiter des installations de prélèvement, de production et de stockage d'eau potable. L'ARS est globalement satisfaite et en particulier du niveau de suivi des équipements permis par la télégestion, tel que le niveau de la nappe phréatique. Il a été noté un point à améliorer : la chloration.

f) PGSSE :

Une journée de sensibilisation au Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux a été organisée par l'ARS le 5 décembre à la Cité Coligny.

A retenir : le code de la santé va évoluer pour prescrire une obligation de réaliser un PGSSE pour chaque service de production-distribution d'eau potable, avec comme échéance 2027 pour la protection de la ressource et 2029 pour la production-distribution.

6) Questions diverses :

Entrées d'ECP dans réseau EU :

A noter la programmation d'inspection des regards du réseau EU, qui sera réalisée prochainement de nuit par Bios, afin de quantifier les volumes d'ECP.

Nous avons recensé de nouvelles entrées d'ECP qui ont fait l'objet de courriers de rappel : au Grillon des Champs, au PR du Stade venant d'un regard du Stade et à l'aire de camping-car de Germigny.

Point sur les changements de compteurs :

En 2022, 130 compteurs radio HS ont été recensés lors de la relève. Certains remplacés au cours de l'année 2022 et 115 ont été remplacés et reprogrammés au cours de la relève 2023.

8 anciens compteurs sans module radio ont été remplacés et 8 nouveaux branchements ont reçus des compteurs radio. Soit un total de 131 compteurs radio posés en 2023 ce qui représente un remplacement de 123 compteurs soit 10% du parc.

Pour mémoire, le rapport de l'Étude Patrimoniale AEP précise que le programme de renouvellement annuel doit concerner 6 à 7% du parc de compteurs et en priorité les compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans, soit environ 85 compteurs par an.

Début de la prochaine relève des compteurs en avril 2024.

La séance est levée à 12H00

Fin du compte rendu

Le Président :

Le Secrétaire :

Les membres Titulaires :